

« Les objections des adversaires des comités élus sont nombreuses : « Ils disent, par exemple, qu'ils ne veulent pas de comités qu'ils prétendent irresponsables », qui jetteront la pagaille ; qu'ils ne veulent pas « déposséder » leurs organisations de la conduite de l'action et de la discussion des revendications de leurs adhérents. Aucune de ces objections ne doit rester sans réponse.

« Comités irresponsables », ! Comment peut-on tenir un tel raisonnement quand nous indiquons que ces comités d'unité doivent être composés d'hommes et de femmes élus dans les services, équipes, ateliers, départements ; qu'ils doivent être élus par l'ensemble des travailleurs, qu'ils doivent rendre compte des discussions, de tous les problèmes importants que pose la direction du mouvement ?

Peut-on qualifier de comités irresponsables les comités qui non seulement demandent aux travailleurs de se prononcer au moment d'engager la lutte concernant la direction de celle-ci, mais leur demander de le faire concernant les revendications et les accords qui peuvent être proposés par les patrons, leur demandant de le faire sur le moment et les conditions de cesser le mouvement ?

Tout militant, quel qu'il soit, qui veut rester fidèle aux engagements pris devant les travailleurs, qui veut remplir honnêtement, loyalement, le mandat qui lui est confié, non seulement ne peut se froisser du contrôle des travailleurs, mais doit s'ingénier au contraire à ce que ce contrôle soit entier et permanent ».

Le 16 septembre, un article de Marcel Paul, secrétaire de la fédération de l'éclairage :

« Pour organiser l'unité d'action, il est juste de lutter pour des assemblées uniques du personnel à l'échelle de l'usine, du service, où tous les travailleurs sont appelés et toutes les organisations convoquées, c'est déjà une première et réelle étape d'unité d'action.

De telles assemblées brisent les cloisonnements dont les dirigeants scissionnistes ont un besoin fondamental pour présenter plus facilement leur marchandise de division.

L'assemblée dans laquelle chaque syndicat doit s'expliquer par rapport aux objectifs communs ou par rapport à des propositions précises présentées par les